

FICHE 4.1 - PLAN DE GESTION DES DECHETS
OBJECTIF

Réaliser un Plan de Gestion des Déchets : méthode de tri, signalisation et information, responsable logistique (planification, containers...), filières de valorisation, traçabilité des déchets, estimation des coûts et des quantités, etc.

RESUME SELECTIF

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Gestion déchets	Environnemental	Logistique	Matières	Construction neuve	Prévention opérationnelle	Entrepreneur
	Economique et Social	Opérationnel	Personnel	Rénovation	Exécution	(Maître d'œuvre)
	Pratique		Modèle économique	Démolition		(Maître d'ouvrage)

DESCRIPTION

Un plan de gestion des déchets permet de réaliser des prévisions quant aux gisements de déchets générés lors d'une démolition ou d'une construction et ainsi programmer les interventions à prévoir lors du chantier. La réalisation d'un plan de gestion des déchets a pour finalité de trouver des solutions de prévention, de réemploi et de recyclage des déchets potentiels.

Un plan de gestion des déchets décrit l'organisation technique de la gestion des déchets. Il s'agit d'un document dans lequel sont précisément décrites les mesures prises pour une bonne gestion des déchets (responsable « déchets », sensibilisation personnel, tri prévu, logistique, traçabilité, filières de valorisation ou d'élimination).

Un plan de gestion des déchets contient notamment l'identification des acteurs, la description du projet, la description de toutes les décisions prises dans les différentes phases de chantier permettant de réduire la quantité de déchets, l'identification des types de déchets attendus et des quantités présumées, l'identification du mode de tri, l'identification des fractions collectées, l'information adéquate sur chantier, l'identification de l'action qui sera réalisée pour chaque type de déchet (réemploi, recyclage, valorisation ou élimination) et, enfin, l'engagement du maître de l'ouvrage et de l'entreprise assurant qu'ils mettront tout en oeuvre pour gérer au mieux les déchets.

L'entreprise enregistre tout enlèvement de déchets du chantier (par qui, type de déchet,...), mettre à jour régulièrement le plan de gestion des déchets (types, quantités de déchets générés et ce qui en a été fait) et enregistrer les résultats de la mise en oeuvre du plan (comparaison entre prévision et résultats, explication des dérives par rapport au plan, estimation des bénéfices obtenus).

Bien que l'imposition incombe au maître de l'ouvrage, en pratique, c'est généralement l'entreprise qui prend en charge la préparation et la réalisation du plan de gestion des déchets. L'entreprise nomme donc expressément un responsable / coordinateur déchets pour la mise en place et l'exécution du plan de gestion des déchets.

Afin de tirer les plus grands bénéfices du plan de gestion (bénéfice financier) il est recommandé de réaliser le plan de gestion des déchets dès la phase d'avant projet. Il convient ensuite de le tenir à jour durant la phase d'exécution.

Un plan de gestion doit aborder de manière détaillée les points listés ci-dessous en fonction du détail attendu par le maître d'ouvrage.

- la mise en place d'un plan d'installation précisera les aires de tri, de stockage, de circulation et de stationnement
- les méthodes de prévention de la production des déchets ;
- la détermination des flux (type et quantité) de déchets susceptibles d'être produits en fonction des phases de chantier.
- la détermination des coûts de gestion des flux en fonction des types et quantités de déchets et en fonction des méthodes de tri envisagées. Ces coûts doivent comprendre la location des containers, la main d'œuvre, le transport et le traitement.
- les méthodes de tri effectué : les méthodes de séparation des déchets au niveau des postes de travail ; la description des bennes, bigs-bags, bacs avec rétention et tout autre contenant en fonction des types de déchets ; les zones de stockage envisagées pour les déchets et les moyens d'accès ; l'importance du tri sur le chantier ; la signalétique employée (les méthodes de tri doivent concorder avec l'évaluation des coûts de gestion eux-mêmes liés à l'estimation préalable du type et de la quantité de déchets produits)
- les installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature : selon les opportunités locales, les installations seront recherchées en veillant à privilégier les filières de réutilisation et valorisation ; la fréquence d'évacuation des déchets
- les moyens de contrôle et de traçabilité des déchets : il est conseillé de prévoir un bordereau de suivi de déchets par type de déchet et par transport ; définir les modalités de transmission de l'information aux assistants du maître d'ouvrage

- les moyens humains mis en œuvre pour assurer la réalisation du plan : il est conseillé de désigner un « responsable gestion des déchets », présent sur le chantier en permanence ou régulièrement, qui pourra répondre aux questions des acteurs du chantier ; les acteurs devront être sensibilisés à la gestion des déchets et savoir reconnaître les différents types de déchets.

CRITIQUES

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre	Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le tri sur chantier - Favoriser le recyclage et le réemploi sur site ou hors site - Envisager des bénéfices financiers liés à la gestion des déchets - Participation active et sensibilisée des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de formation du personnel (temps) - Acteur supplémentaire sur chantier (coordinateur déchet) - Coût supplémentaire lié à l'augmentation du temps de travail

LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)

Cette pratique appartient à la famille des pratiques :

- B - Valorisation matière : réemploi, réutilisation, recyclage
- C - Optimisation matière : sélection et mise en œuvre raisonnée des matériaux et durée de vie des matériaux
- D - Gestion efficace des déchets : plan de gestion, acteurs, logistiques, quantification, tri, etc.
- E - Marché de travaux : appel à soumission, cahier des charges, offres
- F - Acteurs de chantier : implication et relations entre acteurs (et nouveaux acteurs)

REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- Ecorce, 2015, Analyse de modèles urbains innovants liés à la gestion des déchets de déconstruction et démolition sélective et aux flux de chantier dans leur contexte et identification des actions pertinentes à adapter à la Région Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement
- BRE, Smart Waste Management Plan
- Bruxelles Environnement, 2009, Guide de gestion des déchets de construction et de démolition, Bruxelles Environnement
- ADEME, 2013, SOGED: Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets de chantier
- CSTC, Inventaire des agents contaminants dans les bâtiments à démolir, Vrijders (J.) / Van Dessel (J.), Dossiers CSTC 2007/1.1, 10 p.